



COMMUNE DE FRANKEN

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022

**Le lundi 27 juin 2022 à 19h00**, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de SCHERTZINGER Hubert, Maire

**En fonction : 11**

**Présents :**

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint  
M. Patrick NAAS, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. Raphaël SCHMIDLIN, 3<sup>ème</sup> adjoint  
M. Alain GUNTI

M. Jean-Louis BAUCH  
Mme Amélie MULLER-DIETSCH  
M. Mathieu PFLIMLIN  
M. Jean GUTKNECHT

**Absents excusés et représentés :**

Mme Astrid GERBER  
Mme Caroline FLECHET

Donne procuration à M. Alain GUNTI  
Donne procuration à M Raphaël SCHMIDLIN

**Date de convocation :** 21 avril 2022

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 21 avril 2022

**2. PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE**  
**DEL2022\_06\_01**

Le Conseil Municipal de Franken,  
Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, l'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Franken afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur le tableau d'affichage de la mairie ;
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

D'adopter à l'unanimité la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

### **3. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DEL2022\_06\_02**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de l'Association Foncière sont nommés pour 6 ans. Il convient de renouveler le bureau en septembre 2022.

Il est rappelé la composition du bureau :

- Membres de droit :
  - o Le Maire de la Commune
  - o Le délégué de la DDT
- Membres proposés par le Conseil Municipal :

- 3 titulaires
- 2 suppléants
- Membres proposés par la Chambre d'Agriculture :
  - 3 titulaires
  - 2 suppléants
- Membre invité :
  - Le Président de l'Association Foncière de Franken.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, désigne les membres représentant la Commune de Franken :

- En qualité de membres titulaires :
  - M. WESPISER Gérard, né le 13 mars 1960 à ALTKIRCH, domicilié 1A, rue St Georges.
  - M. GRIENENBERGER Michel, né le 8 mars 1969 à ALTKIRCH, domicilié 23, rue de l'Ecole  
M. ZURBACH Roland, né le 19 novembre 1957 à ALTKIRCH, domicilié 8, rue du Ried
- En qualité de membres suppléants :
  - M. SCHMIDLIN Raphaël, né le 21 septembre 1989 à ALTKIRCH, domicilié 26, rue Principale
  - Mme GERBER Astride, née le 27 septembre 1957 à MULHOUSE, domiciliée 1, rue St Georges.

#### 4. SYNDICAT DES RIVIERES

Le 19 mai 2022, une rencontre a eu lieu en mairie avec le syndicat des rivières, représenté par Mme GHAZARIAN, directrice, et M BERTHIER, technicien.

Cette rencontre avait pour but d'obtenir des explications sur le rôle du syndicat Mixte de l'Ill ainsi que sur l'entretien des berges de la rivière.

Mme GHAZARIAN a ainsi rappelé que le Syndicat :

- Permet la gestion et l'entretien des cours d'eau sur les parcelles publiques de la commune
- N'a pas vocation à intervenir sur les parcelles de riverains privés, qui sont responsables de l'entretien jusqu'à la moitié du cours d'eau
- Peut néanmoins proposer de racheter une bande de terrain le long du cours d'eau, suffisamment large pour le passage d'engins d'entretien
- Est également compétent sur les questions de protection contre les inondations par ruissellement, un bassin de rétention a déjà été financé sur la commune de Franken

Un courrier d'information sera envoyé aux propriétaires pour leur expliquer leurs droits et devoirs concernant l'entretien de la rivière.

#### 5. JOURNÉE CITOYENNE

Raphaël SCHMIDLIN et Amélie MULLER-DIETSCH remercient tous les bénévoles et le conseil pour leur participation à l'organisation de la deuxième journée citoyenne. Cette 2<sup>ème</sup> journée a réuni 80 personnes.

Les travaux qui ont été réalisés lors de cette édition sont les suivants :

- fleurissement du village
- rempotage des fleurs en bacs (par les enfants)
- panneaux de bienvenue pour les entrées de village (par les enfants)
- fabrication d'une boîte à livres (par les enfants)
- rénovation des hydrants
- rénovation des fontaines
- restauration de l'arrêt de bus
- débroussaillage
- nettoyage de l'aire de jeux
- confection d'une toute nouvelle clôture à l'école
- peinture au sol à l'école
- remise en état des jardinets de l'école
- ramassage des déchets
- mise en place des nichoirs à oiseaux

M le Maire félicite les organisateurs et les participants pour la réussite de cette 2<sup>ème</sup> journée citoyenne.

## **6. CEREMONIE PATRIOTIQUE**

M le Maire propose de refaire une cérémonie patriotique après ces 2 années compliquées pour, d'une part, commémorer la libération de Franken autour du 20 novembre, et d'autre part, remettre les médailles aux pompiers.

Après réflexion, il est proposé de fêter en :

- 2023 : l'armistice du 8 mai 1945 avec remise de médailles aux sapeurs-pompiers
- 2024 : une cérémonie patriotique pour les 80 ans de la Libération de Franken

## **7. DIVERS**

- Un devis a été établi par l'entreprise BRUETSCHY concernant la fuite dans le mur rue de l'école.
- L'entrée de la Rue de l'école pose problème quant au stationnement sur le trottoir, ne laissant peu de places au bus. Les propriétaires seront contactés.
- Un recommandé sera envoyé au propriétaire du 34 rue Principale pour lui demander de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches qui dépassent la limite de sa propriété.
- Informations au conseil :
  - o Un spectacle est organisé par la ComCom le samedi 30 juillet à 18h dans la salle communale. Il est intitulé « Le Roi des Petits Boutistes ». Une buvette sera mise en place par l'As Hausgauen
  - o Un registre de concertation du public relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire a été déposé par la Comcom.

La séance est levée à 20h30

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de**  
**FRANKEN de la séance du 27 juin 2022**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2022
2. Publicité des actes pris par la commune
3. Renouvellement du bureau l'Association Foncière : désignation de nouveaux membres
4. Syndicat des rivières : gestion des cours d'eau et bassin de rétention
5. Journée citoyenne : bilan
6. Cérémonie patriotique
7. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 <sup>er</sup> Adjoint		
NAAS Patrick	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		A donné procuration à M Alain GUNTI
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale		A donné procuration à M Raphaël SCHMIDLIN